

# PRINCIPAUX RDVS RÉGLEMENTAIRES RSE DES ENTREPRISES

- Toutes les entreprises
- > 500 salariés
- > 250 salariés
- > 50 salariés



Loi AGECE (Anti Gaspillage pour une Economie Circulaire) : Ambition de **mettre fin** à la mise sur le marché des **emballages à usage unique**. <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>

Obligation de publier un **reporting extra-financier** pour les sociétés non européennes, ayant un CA européen de plus de 150 M€ et une filiale ou succursale basée dans l'UE (CSRD\*\*). <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/la-nouvelle-directive-csrd-sur-le-reporting-de-durabilite-des-societes>

Loi AGECE : Objectif de **10% d'emballages réemployés** mis sur le marché. <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>

Loi Climat & Résilience : Obligation d'approvisionnement à au moins **50% de produits durables** et de qualité, dont au moins **20% issus de l'agriculture biologique** pour la restauration collective privée. [https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21128\\_DP%20Loi\\_climat\\_FINAL.pdf](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/21128_DP%20Loi_climat_FINAL.pdf)

Obligation de publier un **reporting extra financier** pour toutes les grandes entreprises remplissant 2 des 3 critères suivants : **>250 employés, plus de 40M€ de CA ou 20M€ de total de bilan**. (CSRD\*\*). <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/la-nouvelle-directive-csrd-sur-le-reporting-de-durabilite-des-societes>

Ces obligations impactent l'ensemble des entreprises qui travaillent avec les structures concernées par le décret, qui devront faire remonter leurs propres données extra-financières.

Loi AGECE : Objectif de **5% d'emballages réemployés** mis sur le marché. <https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire>

Décret BEGES (Bilan d'Emissions de Gaz à Effet de Serre) : obligation de réaliser tous les 4 ans un **bilan carbone** sur l'ensemble de la chaîne de valeur (type scope 3) pour les entreprises soumises à la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) et alourdissement des sanctions financières pour ceux qui ne font pas leur bilan carbone. <https://www.ecologie.gouv.fr/decret-bilan-des-emissions-gaz-effet-serre-beges>

Cette obligation impacte l'ensemble des entreprises qui travaillent avec les structures concernées par le décret (fournisseurs, transporteurs...), qui devront également quantifier leurs émissions de gaz à effet de serre.

Objectif de baisser les émissions GES (Gaz à effet de serre) entre **-46 % et -100%** par rapport à 2015 selon le secteurs d'activités (SNBC\*\*\*). <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

Objectif de baisser les émissions GES (Gaz à effet de serre) entre **-19 et -49%** par rapport à 2015 selon les secteurs d'activités (SNBC\*\*\*). <https://www.ecologie.gouv.fr/strategie-nationale-bas-carbone-snbc>

Entrée en vigueur des **ESRS** (European Sustainability Reporting Standards) : **normes obligatoires** au sein de l'UE pour toutes les entreprises qui seront soumises à la CSRD\*\*, visant à **harmoniser ces états de durabilité** (« sustainability statements »). Inclut 12 projets de normes trans-sectorielles. <https://www.medef.com/uploads/media/default/0020/01/15029-medef-fiche-decryptage-csrd.pdf>

Obligation de publier un **reporting extra-financier** pour les **PME cotées** remplissant 2 des 3 critères suivants : **10 à 250 employés, 700 k€ à 40M€ de CA, ou 350 k€ à 20 M€ de total du bilan** (CSRD\*\*). <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/la-nouvelle-directive-csrd-sur-le-reporting-de-durabilite-des-societes>

Cette obligation impacte l'ensemble des entreprises qui travaillent avec les structures concernées par le décret, qui devront faire remonter leurs propres données extra-financières .

Obligation de classifier les activités économiques durables avec la **nouvelle taxonomie verte** pour les entreprises soumises à la **NFRD\***, qui permet la réorientation des flux de capitaux et assure la transparence pour les acteurs des marchés financiers. <https://www.gouvernement.fr/actualite/neutralite-carbone-la-nouvelle-taxonomie-verte-europeenne>

Obligation de publier un **reporting extra-financier** pour les entreprises européennes déjà soumises à la **NFRD\*** (CSRD\*\*). <https://www.amf-france.org/fr/actualites-publications/actualites/la-nouvelle-directive-csrd-sur-le-reporting-de-durabilite-des-societes>

Ces obligations impactent l'ensemble des entreprises qui travaillent avec les structures concernées par le décret, qui devront leur faire remonter leurs propres données.

\* **Non Financial Reporting Directive** (Directive sur les rapports extra-financiers), traduite par la DPEF (Déclaration de Performance Extra-Financière) en France depuis 2017.

\*\* **Corporate Sustainability Reporting Directive** (Directive sur les rapports sur le développement durable), qui entrera en vigueur en 2024 pour remplacer la NFRD.

\*\*\* **Stratégie Nationale Bas Carbone**, feuille de route française de lutte contre le changement climatique.

## PARCOURS TRANSITIONS

# BRETAGNE <sup>BE</sup>

